



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 28 mars 2019

**Objet de la délibération**

**DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION CUEILLIR**

Le vingt huit mars deux mille dix neuf à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

**Etaient présents :**

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Nadia SOUFFOY, Marie-Françoise CÉREZ, Yves GUYOT, Katy BOUILLAUT, Frédéric TOUSSAINT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Alain HASCOET, Franck LE GOURRIÉREC, Gwendal HENRY, Stéphanie LETELLIER, Joël TRÉCANT

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Claudine CORPART à Frédéric TOUSSAINT, Julian PONDAVEN à Gwendal HENRY, Xavier POUREAU à Stéphanie LETELLIER, Marc LE BOUHART à Pascal LE LIBOUX, Michaël BEAUBRUN à Thierry FALQUERHO, Sylvie SCOTÉ à Fabrice LEBRETON

**Absent(s) :**

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur FALQUERHO Thierry** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction Aménagement Patrimoine

**N° 2019.03.010**

## **DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION CUEILLIR**

**Rapporteur : Yves GUYOT**

L'association CUEILLIR sollicite la Ville d'Hennebont dans le cadre d'une action se déroulant lors de la semaine des alternatives aux pesticides et en complément du rassemblement des coquelicots le 1<sup>er</sup> vendredi de chaque mois en organisant une « FETE DES MAUVAISES HERBES » les 5 et 6 avril. Cette animation aura lieu en partenariat avec les communes de Sainte-Hélène (qui accueillera un spectacle le vendredi 5 avril au soir), Hennebont, Inzinzac-Lochrist (qui accueillera une conférence, une bourse aux plantes et une projection le samedi après-midi), Lorient Agglomération dans le cadre des actions de la semaine des alternatives aux pesticides, le syndicat Mixte de la Ria d'Étel, les associations locales (Lochsel, Amap, incroyables comestibles, etc...) et producteurs locaux bio.

Les objectifs de cette manifestation sont les suivants :

- Créer des événements festifs sur le thème des plantes sauvages
- Changer le regard des habitants sur les dites « mauvaises herbes »
- Soutenir les jardiniers pour des pratiques naturelles au jardin
- Rassembler largement : associations, mairie, médiathèque, écoles etc... autour d'actions concrètes sur ce thème

Le programme du **Samedi 6 avril sur Hennebont serait le suivant :**

**10H-12H** : Espace de rencontres avec les associations environnementales locales, pour l'amour des "mauvaises" herbes : Incroyables comestibles, Optim'ism, Vert le jardin (stand + animation), Aventures végétales (stand + animation), Eaux et rivières, Cueillir (stand + dégustation), Bretagne Vivante, Amap, Florence Rohou (vannerie sauvage), Apala (semences anciennes-à confirmer).

Lieu : Jardin des remparts (à confirmer).

**10h30-12h** : Spectacle Belles de Bitumes, centre-ville, jardin des Remparts (à confirmer).

Déambulation contée-mimée-conférence participative avec la conteuse et la « Petite Belle » - Contes suivis d'écrits au sol, tisanes - 1 H 15 à 2 H.

**12H** : Semi des pieds de murs et fleurissement des trottoirs du centre-ville : distribution de graines et déambulation sur les trottoirs pour semer les graines, avec la mairie et les associations présentes.

**12H30** : soupe d'orties et dégustation apéritive aux plantes sauvages préparée par les adhérents de Cueillir et autres associations.

Lorient Agglomération finance le spectacle « Belles de Bitume ».

La ville d'Inzinzac-Lochrist est également saisie d'une demande de subvention.

La ville d'Hennebont est sollicitée pour financer la communication, la dégustation apéritive, les frais de l'association Cueillir pour mettre en place cette animation soit un total de 500 €.

Cette somme peut être financée via le budget développement durable du service économie-tourisme.

Enfin, une demande d'assistance technique est également envisagée par le prêt de tables, chaises, barnums...

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,  
Vu l'avis de la Commission Ressources en date du 11 mars 2018,  
Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 18 mars 2018,  
Vu la demande de subvention de l'Association Cueillir,  
Vu le rapport présenté,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

- **ATTRIBUE** la subvention et d'autoriser le prêt de matériel comme évoqué ci-dessus,
- **DIT QUE** les crédits d'un montant de 500 € seront inscrits au chapitre 320-830-6574.

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

André HARTEREAU